

Affaire Sophie Toscan du Plantier

Par **Lorella**, le **01/06/2019** à **16:09**

Il s'agit d'une affaire remontant à 1996.

Un reportage a été diffusé ce jour après le JT de France 2 de 13 heures.

Cette femme française de 39 ans (épouse du réalisateur Daniel Toscan du Plantier), qui était seule dans sa maison isolée sur la côte Sud Ouest de l'Irlande, a été découverte morte et ensanglantée le matin du 23 décembre 1996, en contrebas de sa maison.

Un journaliste, Ian Bailey, voisin le plus proche, a été très vite suspecté par la police irlandaise, mais n'a jamais été poursuivi par la justice irlandaise, faute de preuves suffisantes. Il faut savoir que la scène du crime n'a pas été protégée, son corps est resté dehors sous une bâche plus d'une journée, jusqu'à l'arrivée du médecin légiste.

J'ai appris en regardant ce reportage que la justice irlandaise est très prudente, de crainte de devoir payer des dommages et intérêts plus tard en cas d'erreur judiciaire.

Cette semaine un procès a eu lieu en France, en l'absence du suspect dont l'extradition n'a pas été obtenue. La cour d'assise de Paris a condamné cet homme à une peine de 25 ans de réclusion criminelle et a demandé à l'Irlande où il vit libre, son extradition une nouvelle fois.

<https://www.lci.fr/justice/meurtre-de-sophie-toscan-du-plantier-ian-bailey-condamne-en-son-absence-a-25-ans-de-prison-2122742.html>
<https://www.lci.fr/justice/meurtre-de-sophie-toscan-du-plantier-ian-bailey-condamne-en-son-absence-a-25-ans-de-prison-2122742.html>

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/06/2019** à **12:33**

Bonjour

C'est une affaire intéressante car la justice irlandaise considère qu'il n'y a pas de preuves suffisantes permettant de condamner Monsieur Bailey.

Mais pour l'avocat général français, Monsieur Bouthoux [citation] Malgré l'absence de preuve scientifique reliant le Britannique au crime, il y a "une accumulation de charges" permettant de le condamner [/citation]

(il faut lire l'article pour tout connaître en détail. On constate qu'il y a beaucoup d'éléments qui trahissent Monsieur Bailey et le mot est faible).

Cela a d'ailleurs convaincu les magistrats français (il n'y avait pas de jurés pour cette affaire mais seulement trois magistrats professionnels).

Cependant, l'Irlande a déjà refusé deux fois l'extradition. A mon avis, tant que Monsieur Bailey ne quitte pas le territoire irlandais, il ne risque absolument rien.